



Créez une aire proche de chez vous. Nous vous aidons!

WWW.CCPAYSDUZES.FR





COMPOSTAGE PARTAGÉ Faites vous connaître!

C'est quoi le compostage partagé?

C'est trier ses biodéchets dans un point de collecte partagé

C'est un geste éco-citoyen qui crée du lien

C'est contribuer à la maîtrise des coûts et de l'impact environnemental de vos déchets



Pour lancer un site, il vous faut

Trouver des participants :

Un ou des référents

fournis par la CCPU, sur

(en pleine terre, semi-ombragé)

un espace adapté

Des volontaires dans votre voisinage



<u>Le rôle de chacun</u>

Les référents font le lien entre les habitants, les accompagnent et veillent à la bonne tenue du site.



Les volontaires s'engagent à participer au bon fonctionnement du site de compostage.



La Communauté de communes Pays d'Uzès met à disposition le matériel de compostage et un guide pratique.

Le saviez-vous ?

Votre poubelle contient environ 30% de déchets compostables, qui sont collectés puis incinérés! Plus d'informations sur ccpaysduzes.fr ou au 04 66 03 09 00



Je composte **√**

- -épluchures
- -restes de fruits et légumes
- -marc de café et sachets de thé
- -coquilles d'oeufs écrasées
- -papier essuie-tout / cartons

Je ne composte pas 💢

- -restes de viande et de poisson
- -sacs biodégradables
- -produits laitiers
- -litière animale
- -coquillages
- -terre



Que dit la réglementation?

Avec la nouvelle loi AGEC relative à l'anti-gaspillage, le tri à la source des déchets biodégradables va devenir obligatoires pour tous les ménages à partir du 1er janvier 2024.

